

10 MARS 2020

LE SPECTACLE CONTINUE !

Face aux graves difficultés que rencontre le secteur du spectacle vivant dans le contexte de l'épidémie due au coronavirus, le SNES, Syndicat National des Entrepreneurs de Spectacles, **demande au Gouvernement la mise en place d'un fonds d'urgence** à l'instar de celui mis en place suite aux attentats, **afin de soutenir l'activité des entrepreneurs de spectacles**, qu'ils soient producteurs, entrepreneurs de tournées, salles de spectacles ou encore cirques ou compagnies ; **ainsi que l'emploi du secteur.**

MISE EN PLACE D'UN FONDS D'URGENCE POUR SOUTENIR LES ENTREPRENEURS DE SPECTACLES !

En effet, après l'annonce le 9 mars de l'interdiction de tout rassemblement de plus de 1 000 personnes en milieu clos ou non sur le territoire national jusqu'au 15 avril 2020, les entrepreneurs de spectacles sont confrontés à de grandes difficultés et doivent répondre à des obligations de reports ou d'annulations de leurs spectacles.

Ces impacts sont extrêmement préjudiciables sur leurs économies, déjà fragilisées tout récemment par les mouvements sociaux liés à la réforme des retraites, par les mouvements des « gilets jaunes » et ce depuis les attentats ; et sont dès à présent visibles sur l'emploi des artistes et des techniciens.

Toutefois, les spectacles sont maintenus dans les salles accueillant moins de 1 000 personnes et les artistes et les techniciens sont mobilisés chaque soir pour accueillir les publics.

Le spectacle est vivant !

Le SNES, Syndicat National des Entrepreneurs de Spectacles, 2e syndicat représentatif du spectacle vivant privé, représente près de 300 entreprises : producteurs, entrepreneurs de tournées, compagnies, lieux de spectacles ; dans toutes les disciplines artistiques : théâtre, variétés, humour, danse, opéra, musique classique, musiques actuelles, chanson, rock, jazz, cirque, jeune public...

www.spectacle-snes.org

CONTACT Chrystèle JONGENELEN

01 42 97 52 27 / 06 33 13 81 58 chrystele.jongenelen@spectacle-snes.org